EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **17 février 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix sept février deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Grégory BERNARD, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Marion CANALES à Isabelle LAVEST, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Alparslan COSKUN, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Mesdames Fabienne MONTEL et Géraldine BASTIEN arrivent pendant la présentation de la question n°3 (fin des pouvoirs donnés à Madame Christiane JALICON et Monsieur Jean-Pierre BRENAS).

Rapport N° 3

CLERMONT-FERRAND, LA PREMIÈRE VILLE FRANÇAISE À INTÉGRER LE RÉSEAU MONDIAL UNESCO DES VILLES APPRENANTES

Rapporteur : Monsieur Philippe BOHELAY

Après Turin, San José, Mexico, Tunis, Pékin, Nairobi…Clermont-Ferrand devient la première ville française à rejoindre le « Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes » qui comprend aujourd'hui 177 villes reparties dans 41 pays à travers le monde.

Une ville apprenante développe l'apprentissage tout au long de la vie pour tous par des politiques qui fournissent inspiration, savoir-faire et bonnes pratiques. Elle mobilise ses ressources dans tous les secteurs afin de promouvoir un apprentissage inclusif, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur.

La ville apprenante du programme UNESCO

De part leur expansion, les villes exercent une influence croissante sur les questions nationales et internationales. Mais ce développement confronte aussi les municipalités à des défis multiples liés à la cohésion sociale, la croissance économique et au développement durable. Elles sont toujours plus nombreuses à reconnaître que l'application d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pour un développement urbain intégrateur et durable est une clé pour relever ces défis.

En vue de les aider à élaborer des stratégies concrètes pour créer des villes apprenantes, l'Institut de l'UNESCO a lancé en 2012 la création d'un Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes. Ce réseau constitue une plateforme d'échanges internationale permettant aux villes de partager expertise et bonnes pratiques en matière de villes apprenantes.

Le réseau mondial UNESCO des villes apprenantes est fondé sur deux documents adoptés par la 1ère Conférence internationale sur les villes apprenantes 2013 : La Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes et les Caractéristiques clés des villes apprenantes.

Les villes du réseau mondial s'engagent à entreprendre des actions qui visent à :

Autonomiser les individus et promouvoir la cohésion sociale
Soutenir le développement économique et la prospérité culturelle
Promouvoir le développement durable
Promouvoir un apprentissage intégrateur dans les systèmes d'enseignement
Raviver l'apprentissage au sein des familles
Faciliter l'apprentissage pour l'emploi et au travail
Étendre l'usage des techniques modernes d'apprentissage
Accroître la qualité de l'apprentissage
Favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie
Renforcer la volonté et l'engagement politiques
Perfectionner la gouvernance et la participation de toutes les parties prenantes
Stimuler la mobilisation et l'utilisation des ressources

Clermont-Ferrand première ville française au cœur du concept des villes apprenantes de l'UNESCO

La Ville de Clermont-Ferrand ambitionne de devenir la métropole phare du centre de la France : elle est dotée d'un environnement naturel exceptionnel, d'une vitalité économique propice à l'innovation (présence de leaders économiques

mondiaux, université de premier plan, concentration des laboratoires de recherche, plus de 35 000 étudiants et 6000 chercheurs) et grâce à la diversité des origines et des cultures de ceux qui y vivent, elle est une « ville-monde ».
Le projet de mandat : « Réinventons Clermont » met au coeur des politiques publiques les valeurs humanistes et universalistes pour un développement urbain intégrateur et durable.

L'inscription de Clermont-Ferrand dans le réseau des « villes apprenantes » lui permet de participer, à une échelle internationale, à l'échange et à l'élaboration collaborative des savoir-faire. Elle devient ainsi un acteur à part entière afin de mieux fédérer, reconnaître et transmettre toutes les connaissances (savoirs académiques, professionnels, vernaculaires, familiaux...). Elle institue « l'apprentissage tout au long de la vie » de ses citoyens comme une condition essentielle de son développement avec le concours enthousiaste de l'Éducation Nationale, des Universités et des réseaux de l'Éducation Populaire.

Clermont-Ferrand entend mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux : les habitants, le monde économique, associatif, universitaire afin de mettre en œuvre des actions garantissant l'accès de tous les citoyens à l'apprentissage des savoirs nécessaires à leur émancipation et à leur participation éclairée à la gouvernance de la ville.

Un des équipements culturels de la Ville - l'Espace Nelson Mandela - a été désigné « lieu Ville apprenante ». Un lieu Incubateur qui pourra accueillir les échanges internationaux au sein du Réseau et sera le lieu de développement du caractère festif de la démarche.

Choisir un thème capable de concerner le plus grand nombre, faire écho aux enjeux actuels et produire du débat

Afin de mettre en œuvre les lignes directrices de la ville apprenante, tout en les adaptant au contexte unique de Clermont-Ferrand, il a été décidé de retenir comme point de départ de la démarche locale, un thème qui puisse tout à la fois concerner le plus grand nombre de personnes, faire écho aux enjeux actuels et produire du débat : la viande.

Ce thème est porteur d'innombrables déclinaisons : culturelles, scientifiques, de santé publique, de nutrition, de métiers,…et en parfaite adéquation avec le territoire. Il intéresse le monde économique et celui associatif, l'enseignement, la recherche, et plus largement tout un chacun, jeune ou adulte dans son rapport avec la viande.

Lancer un appel à projets et organiser une conférence du consensus pour fédérer le plus grand nombre avec un Comité d'organisation scientifique garant de la démarche

A partir du thème proposé et afin de donner un caractère concret à la démarche, la ville de Clermont-Ferrand entend lancer un appel à projets. Il s'agit ici de retenir comme cadre à la démarche ville apprenante que le fait générateur se trouve dans les initiatives multiples et variées qui sont en cours ou à initier sur le territoire clermontois et qui émanent de la société civile, des universitaires- chercheurs, des plus jeunes et de l'entreprise.

L'idée est de donner envie à tout un chacun de faire entrer son projet dans la démarche ville apprenante développé sur le territoire de Clermont-Ferrand. Il ne s'agit pas par ce procédé pour les projets labellisés d'obtenir un financement, mais de participer de la diffusion d'un concept, en suscitant le désir d'accomplir à son niveau une partie de celui-ci, d'être partie prenante d'un collectif avec une vision partagée et de contribuer à atteindre des objectifs mesurables.

Il s'agit aussi à partir de cet appel à projets d'impliquer le plus grand nombre de personnes dans une démarche qui s'appuie sur des facteurs pédagogiques, des ressources clés et des réseaux à mobiliser à partir des membres du Comité d'organisation scientifique.

Le champ de l'appel à projets concerne tout collectif, formel et informel qui veut voir reconnaître son projet comme participant du concept de ville apprenante. Il s'agit d'avoir une démarche inclusive.

Dans un second temps et à partir du thème retenu, il s'agit de lancer une conférence du consensus sur un sujet qui fait l'objet d'une controverse et qui appelle la recherche de solutions consensuelles.

Pour mener à bien l'ensemble de ces travaux, la Ville de Clermont-Ferrand se dote d'un Comité d'Organisation Scientifique garant des enjeux et de la démarche. Chaque membre est choisi afin de pouvoir couvrir tous les champs de la thématique retenue et ainsi être en capacité d'interagir avec le plus grand nombre d'acteurs. Il s'agit, dans l'esprit de la démarche, de se mettre en réseau autour du concept Clermont-Ferrand ville apprenante.

En tant que première ville apprenante française, Clermont Ferrand considère que c'est en développant du savoir, des compétences, des valeurs et des attitudes tout au long de leurs vies, que les citoyens sont mieux équipés pour aider la société à surmonter les difficultés et à faire vivre la démocratie.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 mars 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Philippe BOHELAY